

# DEMANDE LICENCE DIRECTE

Programme d'assouplissement de la licence directe

NOM DU DEMANDEUR : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), représentant(e) dûment autorisé(e) de la maison d'édition suivante : \_\_\_\_\_,  
et faisant affaires sous le nom de : \_\_\_\_\_,  
garantis et déclare ce qui suit :

1. je suis le propriétaire majoritaire de la compagnie ci-dessus à titre de filiale ou entreprise liée, qui détient le droit d'exploitation des enregistrements sonores des œuvres musicales éditées par ma maison d'édition (« Compagnie »); et
2. je suis membre ÉDITEUR de la SODRAC 2003 inc. qui exploite les œuvres de mon répertoire en tant que filiale ou entreprise liée;
3. je reconnais que ce programme vise la mise en marché d'enregistrements sonores après le 1er janvier 2009 dont la Compagnie exerce le plein contrôle, uniquement pour les produits CD, DVD à prédominance musicale et Vidéoclip (« Produits visés »).

## VEUILLEZ COCHER UNE SEULE DES TROIS OPTIONS SUIVANTES :

**Option A :** pour les Produits visés, je renonce à ce que la SODRAC perçoive auprès de ma Compagnie les redevances payables pour l'exercice du droit de reproduction uniquement sur les parts éditoriales des œuvres musicales comprises sur les enregistrements sonores exploités par la Compagnie en ne versant aucune commission ni taxes applicables à la SODRAC.

Je reconnais que, selon cette Option A, aucun relevé d'impôt (T5/Relevé 3) ne me sera émis à la fin de l'année pour les produits visés et je comprends que le taux de commission présentement en vigueur sur mes redevances perçues pour l'exploitation de mes œuvres dans toute catégorie de produits sera majoré de 5%. Le Conseil d'administration de la SODRAC se réserve le droit de modifier les conditions reliées au Programme d'assouplissement de la Licence Directe à sa discrétion.

**Option B :** pour les Produits visés, je renonce à ce que la SODRAC perçoive auprès de ma Compagnie les redevances payables pour l'exercice du droit de reproduction uniquement sur mes parts éditoriales des œuvres musicales comprises sur les enregistrements sonores exploités par la Compagnie, mais j'accepte que la Compagnie verse à la SODRAC la commission ainsi que les taxes applicables à cette commission.

Je reconnais que, selon cette Option B, aucun relevé d'impôt (T5/Relevé 3) ne me sera émis à la fin de l'année pour les produits visés mais qu'aucune majoration du taux de commission en vigueur ne s'appliquera sur les redevances perçues par la SODRAC pour l'exploitation de mes œuvres dans toute autre catégorie de produits.

**Option C :** pour les Produits visés, je renonce à ce que la SODRAC perçoive auprès de ma Compagnie les redevances payables pour l'exercice du droit de reproduction uniquement sur mes parts éditoriales pour les œuvres musicales comprises sur les enregistrements sonores exploités par la Compagnie, mais j'accepte que ma filiale ou entreprise liée verse à la SODRAC la commission ainsi que les taxes applicables aux total, avant commission, des redevances qui auraient été payables en l'absence de la présente renonciation.

Je reconnais que, selon cette Option C, un relevé d'impôt (T5/Relevé 3) sera émis à la fin de l'année, qu'aucune majoration du taux de commission en vigueur ne s'appliquera sur les redevances perçues par la SODRAC pour l'utilisation de mes œuvres dans toute autre catégorie de produits.

Le tout est applicable pour un période se terminant le 31 décembre de l'année en cours avec un renouvellement automatique par périodes successives d'un (1) an, sauf si l'une des parties envoie un avis écrit de non-renouvellement trente (30) jours avant la fin de la période en cours. Dans tous les cas, afin de bénéficier du Programme de Licence Directe, je m'engage au nom de ma filiale ou entreprise liée à :

1. demander à la SODRAC, dix (10) jours après l'ordre de pressage, mais dans tous les cas avant la date de sortie du support d'exploitation, les licences de reproduction pour toutes les œuvres musicales qui figurent sur cet enregistrement sonore incluant les œuvres de mon répertoire;
2. acquitter le paiement des redevances payables pour les œuvres musicales ou les parts dont je ne suis pas le titulaire des droits d'auteur et;
3. déclarer, pendant la durée de vie du produit, la quantité de tout pressage et toutes les ventes dudit support d'exploitation.

Je reconnais que toute autre convention ou document avec la SODRAC me concernant et non modifié par les présentes demeure en vigueur. J'accepte que si je ne respecte pas l'une des conditions du Programme de Licence Directe, la SODRAC se réserve le droit d'annuler l'application du présent Programme et/ou de cesser de verser les redevances perçues par la SODRAC pour l'un ou l'ensemble des produits où mes œuvres sont utilisées jusqu'au moment de la correction du défaut et, s'il y a lieu, à selon des conditions que la SODRAC estimera nécessaires.

SIGNÉ À : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Veillez nous envoyer ce document complété par télécopieur : 514 845-3401

par courriel : [membres@sodrac.ca](mailto:membres@sodrac.ca)

par la poste: Tour B, bureau 1010, 1470 Peel, Montréal Québec Canada H3A 1T1